



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 février 2026

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le 30 janvier 2026

Président: M. Xavier ODO.

Secrétaire de séance : M. Amar MANSOURI.

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, M. Monji OUERTANI, M. Stéphane GAUBY

Procuration :

Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Maxime MONTET donne pouvoir à M. Xavier ODO, Mme Delphine FAURAND donne pouvoir à M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Aurélie FRONTERA donne pouvoir à M. Hervé NOUZET, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP, M. Théo VIGNON donne pouvoir à M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Daniela SEIGNEZ donne pouvoir à M. Jérôme BUB, Mme Marie-Line JULLIEN donne pouvoir à Mme Irène DARRE

RELAIS PETITE ENFANCE - "LA CABANE DE L'EVEIL" - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) ET LA VILLE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE - MISSIONS RENFORCÉES ET BONUS TERRITOIRE 2026-2027

Dans le cadre de sa mission d'action sociale familiale, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône accompagne les collectivités territoriales pour développer une offre de services adaptée aux besoins des familles, en particulier en matière d'accueil du jeune enfant. Parmi les dispositifs soutenus figurent les Relais Petite Enfance (RPE), qui constituent des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la garde d'enfants à domicile.

Sur la Ville de Grigny-sur-Rhône, le fonctionnement du RPE dénommé « La Cabane de l'Éveil » est cofinancé par la CAF du Rhône depuis plusieurs années. Ce service, animé par des agents qualifiés, joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des familles et des professionnels de la petite enfance sur le territoire, en complémentarité avec les missions de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

La Convention d'Objectifs et de Financement (COF) 2026-2027 ci-jointe, entre la CAF du Rhône et la Ville de Grigny-sur-Rhône, s'inscrit dans la continuité de ce partenariat, et vient définir et encadrer les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite « Relais Petite Enfance – Missions Renforcées et bonus territoire CTG ». Cette convention, qui prend effet à compter du 01/01/2026 et jusqu'au 31/12/2027, prévoit ainsi :

- Le versement d'une subvention de base pour le fonctionnement du RPE, calculée sur la base d'un plafond national et du nombre d'équivalents temps plein (ETP) d'animateurs ;
- Un financement complémentaire pour les missions renforcées, sous réserve de l'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs définis dans le référentiel national des RPE ;
- Un bonus territoire CTG, destiné à soutenir les RPE implantés sur des territoires bénéficiant d'une Convention Territoriale Globale, afin de garantir un financement pérenne et adapté aux spécificités locales.

Vu la convention ci-jointe ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

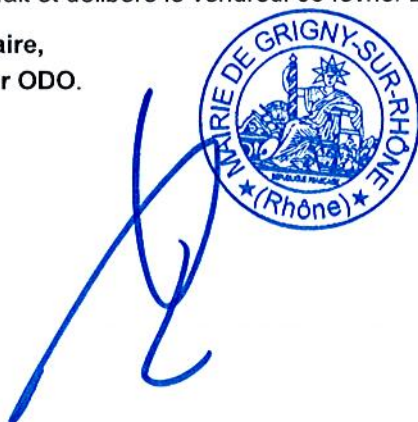
D'APPROUVER la convention d'objectifs et de financement ci-jointe entre la CAF du Rhône et la Ville de Grigny-sur-Rhône relative à la subvention dite « Relais Petite Enfance – Missions renforcées et Bonus Territoire CTG 2026-2027 » ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ou tout document afférent.

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	29	M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, Mme Marie-Line JULLIEN, M. Stéphane GAUBY
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 06 février 2026.

Le Maire,
Xavier ODO.



Le secrétaire de séance
Amar MANSOURI.

